

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren
Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 2 MARS 2020

OBJET / GAIA

**Renouvellement bail
Gendarmerie**

DATE DE CONVOCATION :
DEIALDIAREN DATA :
24 février 2020

Nombre de conseillers en
Exercice / ordezkarrien kopuru
orokorra : 29

Nombre de présents /
hor zirenak: 24

Nombre de votants /
bozkatu dutenak : 28

L'an deux mille vingt, le deux mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Christian DEVEZE**, Maire.

Etaient présents / Hor zirenak : M. Christian Devèze, Mme Eliane Noblia, M. Frédéric Bardin, Mme Pascale Lespade, M. Didier Irastorza, Mme Eliane Aizpuru, M. Henri Saint Jean, Mme Anne-Marie Pontacq, adjoints, M. Vincent Goytino, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Patrice Dor, Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus, Mme Argitxu Hirigoyen, M. Jean-Noël Magis, M. Peio Etcheleku, M. Roger Barbier, Mme Carmen Gonzalez, M. Pascal Bourguet, Mme Véronique Larronde, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, conseillers municipaux.

Absents ou excusés / Barkatuak : M. Vincent Bru, Mme Corinne Othatceguy, Mme Maryannick Hirigoyen, M. Camille Jenvrin, Mme Bernadette Remeau, conseillers municipaux.

Procuration / Ahalordea : Mme Corinne Othatceguy à Mme Yolande Huguenard, Mme Maryannick Hirigoyen à Mme Eliane Noblia, M. Camille Jenvrin à M. Didier Irastorza, Mme Bernadette Remeau à Mme Christiane Hargain-Despéries.

Secrétaire / Idazkaria : **A l'unanimité** des membres présents, Mme Argitxu Hirigoyen est désignée secrétaire de séance.

Par délibération en date du 7 février 2011, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer un nouveau bail avec la Direction départementale des finances publiques des Pyrénées-Atlantiques, agissant au nom et pour le compte de l'Etat, pour les locaux à usage de caserne de gendarmerie, pour une durée de neuf années à compter du 1^{er} janvier 2011.

Par courrier en date du 17 septembre 2019, M. le Maire a saisi le service immobilier de la gendarmerie de Pau pour procéder au renouvellement du bail à compter du 1^{er} janvier 2020.

M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal de l'autoriser à signer un nouveau bail selon les caractéristiques suivantes :

- Références cadastrales : section AX n°102 et 104 (ensemble : 2 988 m²)
- Désignation du bien : immeuble sis au 4, impasse de la gendarmerie, à usage de caserne de gendarmerie comprenant deux bâtiments :
 - un bâtiment principal de quatre niveaux, dont un en sous-sol, abritant :
 - Les locaux de service et techniques, soit : quatre dépendances communes, deux garages, un dépôt carburant, une salle d'archives, un espace circulation (couloir entrée) ensemble 135 m² ;
 - Six logements (un F4 déclassé et cinq F5) destinés au logement des

gendarmes et de leur famille, ensemble 478,01 m²

- un bâtiment secondaire de deux niveaux dont un en sous-sol, abritant les locaux de service et techniques de l'unité, soit : accueil, deux bureaux (commandant brigade et brigade), cabine radioélectrique, trois sanitaires, magasin brigade, deux chambres de sûreté, salle d'archives, quatre locaux techniques, deux locaux service, stockage munitions, chaufferie, deux espaces de circulation (couloirs entrées), ensemble 181 m²

- cour de service et espaces verts.

- Durée : 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2020 pour se terminer le 31 décembre 2028.
- Loyer annuel de 52 315 € payable semestriellement à terme échu.
- Le loyer sera révisable triennalement en fonction de l'évolution de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE intervenue pendant la période considérée. L'indice de référence à retenir étant celui du 2^{ème} trimestre 2019 : 114,47.

Où cet exposé, après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à signer le bail correspondant.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Christian DEVÈZE

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 04/03/2020

- Par transmission au Contrôle de Légalité le 04/03/2020